

# Contrat d'engagement

## Bulletin d'inscription au salon du mariage de Tarare / 3<sup>e</sup> édition 2022

Date du salon : 5 et 6 février 2022

Lieu : salle Joseph Triomphe, Boulevard Jean Baptiste Martin 69170 Tarare

### Organisé par



Association Save the date, Mairie 2 Place de l'Hôtel de ville 69170 Tarare

### Exposant

Nom .....

Prénom .....

Société / Entreprise .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Siret .....

Téléphone .....

Mail ..... @ .....

Site internet www .....

#### Participation à la tombola

- OUI
- NON

Si oui, merci de préciser le lot :

.....

.....

.....

.....

.....

### Règlement

- Stand 6m<sup>2</sup>  **380€\***
- Stand 10m<sup>2</sup>  **480€\***

#### Votre annonce dans le guide du mariage

- un encart 8,5cm x 5,6cm (carte de visite)  **50€**
- 1/2 page (15cm x 10,5cm)  **100€**
- Pleine page (15 cm x 21cm)  **200€**
- Double page (30cm x 21cm)  **300€**
- 2<sup>e</sup> de couverture  **250€**
- 3<sup>e</sup> de couverture  **300€**
- 4<sup>e</sup> de couverture  **350€**

Total ..... €

Signature et cachet de l'entreprise :

.....

.....

.....

.....

.....

\* une réduction de 30€ pour les adhérents de Shopping actif soit 350€ pour un stand de 6m<sup>2</sup> et 450€ pour un stand de 10m<sup>2</sup>

#### Mode de règlement

- par chèque

Merci de renvoyer le dossier complété accompagné de votre chèque, libellé à l'ordre: Save the date à l'adresse suivante :

Save the date  
114 rue de la cime du bourg  
69170 Valsonne

- par virement

#### IBAN

FR76 1027 8073 3500 0205 7520 194

#### BIC

CMCIFR2A

#### Domiciliation

CCM Tarare  
Place du Marché  
69170 Tarare

**Merci de retourner le règlement avant le 30 novembre 2021.**



# Contrat d'engagement

## Conditions générales

### Article 1

Les présentes conditions générales sont adressées ou remises en mains propres à chaque exposant avec l'envoi du tarif. Toute validation implique de la part de l'exposant l'acceptation pleine et entière des présentes conditions. Le présent document valant acte d'engagement, dont l'exemplaire original conservé par les organisateurs et le prestataire fait seule foi.

### Article 2

L'adhésion sera valide lorsque les documents seront signés et rendus avec le contrat d'engagement et le règlement du stand en totalité (le stand de 6m<sup>2</sup> : 380€ ou le stand de 10m<sup>2</sup> : 480€). Aucune réservation ne sera effectuée si la totalité du règlement n'est pas versé avant le 30 novembre 2021.

### Article 3

L'exposant s'engage à être présent lors du salon et ne pourra pas prétendre à un remboursement quel qu'en soit le motif.

### Article 4

Les exposants proposant des dégustations, devront être en règle et apporter les certificats de conformité, sans cela, vous ne pourrez les faire. Les exposants pourront installer les stands dès le vendredi 4 février 2022 à partir de 14h. La salle sera mise à disposition jusqu'à 20h. L'aménagement et la décoration des stands sont à votre charge.

### Article 6

Chaque exposant doit fournir une responsabilité civile professionnelle, une attestation d'assurance et les certificats de conformités.

Un service de sécurité sera mis en place lors de l'événement.

### Article 7

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période courte. Au cas où une solution amiable ne pourrait être trouvée, les parties conviennent de soumettre tout litige à un tribunal compétent.

### Article 8

Le présent contrat d'engagement prend effet à la signature du devis et de ces conditions générales et ce, jusqu'au jour de l'événement.

Fait à ....., le.....

En deux exemplaires originaux.

Signatures des représentants légaux des deux parties, précédées de la mention « lu et approuvé ».

L'exposant
------------

Association Save the date	
Mélissa Humbert Ferrand	Samuel Laval